



## Communiqué de presse

### >> TRANSFERT DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Lafuma annonce avoir transféré à Kepler Capital Market (Paris) en date du 25 mai 2011 le contrat de liquidité confié jusqu'alors à Oddo Securities (Paris).

A la date de résiliation du contrat de liquidité (24 mai 2011), les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 2 200 titres
- 88 814,74 € en espèces

A compter du 25 mai 2011 et pour une période initiale courant à compter de la signature du contrat et s'achevant au 25 mai 2012, puis renouvelable par tacite reconduction, Lafuma a confié à Kepler Capital Markets (Paris) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Les moyens affectés pour la mise en œuvre du contrat de liquidité transféré à Kepler Capital Markets sont donc les suivants :

- 2 200 titres
- 88 814,74 € en espèces

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 2 février 2011.

### >> Prochaine publication

Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> 2010/11 : 26 juillet 2011